

Attribution d'une gratification pour deux stagiaires

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de leur formation «licence professionnelle animation sociale et socioculturelle » à l'Université d'Angers, Campus de Cholet, Mademoiselle BAROU Solène a effectué un stage d'un mois (du 12/11/2012 au 07/12/2012) et Monsieur OMASSON Florian, un stage de 3 mois (du 04/09/2012 au 04/12/2012) au service jeunesse et sports de la commune.

Aussi, afin de récompenser le travail accompli,

Il vous est proposé :

- d'attribuer une gratification d'un montant de 150 € à Mademoiselle BAROU et de 450 € à Monsieur OMASSON.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ